

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2016

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil seize, le vingt décembre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, M. MAGNIN Didier, M. MILLET Hervé, M. PAGET Olivier, Mme GUENOT Lucienne, M. AURIERE André,

Absents excusés: Mme COSTILLE Brigitte, M. LAMIDIEU Lionel, M. GIRINAL Jean Marc.

Absent : M. HUMBERT Nicolas.

Monsieur MILLET Hervé a été élu secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2016, n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

1/ Actualisation du tableau des effectifs de la collectivité :

Le Maire informe le Conseil de la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 01 janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment des nouvelles dénominations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 01 janvier 2017 :

Un poste de secrétaire de mairie de 08 heures hebdomadaires, cadre d'emploi au 31 décembre 2016 d'adjoint administratif de 1^{ère} classe transformé en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (nouvelle dénomination) de 08 heures hebdomadaires, à compter du 01 janvier 2017.

2/ Convention cadre de mise à disposition de Personnels de remplacement :

Le Maire informe le Conseil que le Centre de gestion du département de la Haute-Saône peut recruter des agents en vue de les affecter, sur demandes des collectivités, à des missions temporaires ou pour des remplacements d'agents absents ou encore pour pourvoir des vacances temporaires d'emplois.

Le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels pourront être adressées au Centre de gestion, et propose d'adhérer à cette convention sachant que l'adhésion à la convention est gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la convention cadre présentée par le Maire,
- autorise le Maire à signer cette convention avec le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône ainsi que tous les documents afférents,
- autorise le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du Centre de gestion, en fonction des nécessités du service.

3/ Point sur les travaux :

Travaux de renouvellement de canalisations d'eau :

Rue de la Prairie : la nouvelle conduite est opérationnelle ; la voirie sera refaite lorsque les conditions météorologiques le permettront.

Rue de Traverse : les travaux devraient commencer le 10 janvier 2017.

Eclairage public : la 2^{ème} tranche de remplacement des luminaires pour des luminaires LED plus économes en énergie, a été effectuée. 20 luminaires ont été changés comme prévu mais le SIED (Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône), maître d'ouvrage, n'a pas respecté le zonage qui avait été arrêté par le Conseil municipal : luminaires changés dans la Grande rue au lieu de la rue des Chênevières. La 3^{ème} et dernière tranche sera réalisée en 2017.

Travaux d'aménagements sécuritaires (ralentisseurs) Grande rue: L'entreprise chargée de réaliser ces travaux est choisie. Les travaux devaient être effectués avant la fin de l'année. Mais le Maire fait état d'un courrier de l'Architecte des Bâtiments de France par lequel celui-ci émet un avis réservé considérant que « les aménagements ne sont pas en adéquation avec l'aspect rural du charmant village de Buthiers ».

Un rendez-vous est pris avec l'ABF et Ingénierie 70, maître d'ouvrage du projet.

4/ Reste à recouvrer : factures d'eau, assainissement, ordures ménagères, impôts locaux :

Le Maire présente au Conseil la situation des factures d'eau, d'assainissement et d'ordures ménagères impayés et des impôts locaux non recouverts.

Après échanges, il est décidé de convoquer à la Mairie les personnes concernées pour rechercher une solution amiable de recouvrement par échelonnement de la dette par exemple.

5/ Questions diverses :

. Décision modificative du budget « eau » (point non inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil car postérieur à la date d'envoi des convocations) :

Le Maire explique qu'il convient de procéder à une modification du budget EAU, les dépenses de fonctionnement (électricité, téléphone) étant plus élevées que prévu. Il propose les modifications suivantes :

- DF article 023 (virement en sect° investissement) : - 1 500.00 €,
- DF article 6063 (fourniture petit équipement) : + 1 000.00 €,
- DF article 626 (frais postaux et télécom) : + 500.00 €,
- RI article 021 (virement de la sect° exploit°) : - 1 500.00 €,
- DI article 2156 (matériel spécifique exploit°) : - 1 500.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du maire, décide la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

. Colis de Noël : la distribution est fixée à vendredi après-midi : rendez-vous à 16H30 à la mairie.

. Vide greniers : la date est fixée au 21 mai 2017. Nous débattons de l'organisation lors du prochain Conseil,

. Festival de caves : Buthiers accueillera, pour la 1^{ère} fois, une représentation du Festival de caves, vendredi 26 mai.

. Mariage : le Maire rappelle la date de la célébration du mariage de Raqual FALCUTILA TAMAYO et Arnaud DESCHAMPS le 27 décembre à 11H30.

Le prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 31 JANVIER 2017 à 20H00.